



**Compte rendu de la réunion du conseil municipal**  
**DU VENDREDI 30 MARS 2012 à 20 HEURES 30**

Présents :

M. Régis BIZEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse BOBBIO, M. Eric GOMES,  
M. Dominique REY, Mme Anique DELRIVE, Mme Nathalie MARIE, M. Raphaël NIVOIT,  
Mme Nicole HOPIN, Mme Catherine PLISSON, M. Philippe JOLY, M. Marc CATHERINE,  
M. Roger NIVASSE, M. Alain VIQUERAT, M. François LECOQ.

Excusés :

M. CHASSAING Claude qui donne procuration à M. Régis BIZEAU,  
M. Thierry BEZIAU qui donne procuration à Mme Anique DELRIVE

Absent(s) : Mme Karine BEUVIER.

Secrétaire de séance :

M. Raphaël NIVOIT.

=====

L'AN 2012, le vendredi 30 mars ; les membres du Conseil Municipal de GAMB AIS, se sont réunis en séance à la mairie, salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en date du 26 mars 2012.  
Début de la séance : 20h33

=====

Après ouverture de la séance :

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point n° 10 suivant :

- Délibération désignant les représentants de la commune au sein du comité syndical du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du dernier compte rendu.
2. Compte administratif 2011 – Budget Assainissement.
3. Compte de gestion 2011 – Budget Assainissement
4. Affectation des résultats 2011 – Budget Assainissement
5. Budget primitif 2012 – Budget Assainissement
6. Demande de subvention auprès du Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour la restauration du mur Place du Boulay.
7. Choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif.
8. Autoriser le Maire à lancer la procédure de délégation du service public d'assainissement collectif et non collectif.
9. Election des membres constituant la commission de délégation du service public.

**1 Approbation du dernier compte rendu.**

*Le Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.*

=====

**2 Compte administratif 2011 – budget assainissement.**

Pour le vote du Compte Administratif 2011, Monsieur le Maire quitte la salle et Madame DELRIVE Anique, est nommée Présidente pour faire procéder au vote du Compte administratif 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

Le Compte Administratif 2011 - Assainissement qui laisse apparaître un résultat excédentaire de clôture :

-Section d'exploitation :	46 798,14 €uros
-Section d'investissement :	208 169,59 €uros

### 3 Compte de gestion 2011 – budget assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011 de l'assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est conforme.

Déclare que le compte de gestion 2011 – Assainissement du receveur n'appelle ni observation ni réserve.

=====

### 4 Affectation des résultats 2011 – budget assainissement

Après présentation du compte administratif de l'année 2011 du Budget Assainissement, au vu des résultats excédentaires de clôture :

- Section d'exploitation =	46 798,14 €uros
- Section d'investissement =	208 169,59 €uros

Le Conseil municipal,

A l'unanimité, décide de reprendre ces résultats et de les affecter au budget primitif de l'année 2012 comme suit :

- affectation d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au compte 1068 recettes à l'investissement =	15 000 €uros
- solde du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté =	31 798,14 €uros
- résultat excédentaire de la section d'investissement reporté au compte 001 résultat reporté =	208 169,59 €uros

=====

### 5 Budget primitif 2012 – budget assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vote le Budget Primitif 2012 Assainissement par chapitres et opérations

qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme totale de 412 527,73 €uros, répartie comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION - total = 155 583,14 €uros**

**Chapitres dépenses :**

011- charges à caractère général	119 400,00 €
022- dépenses imprévues	2 408,14 €
042- opérations d'ordre	33 775,00 €

**Chapitres recettes :**

70- vente de produits	102 400,00 €
74- subventions d'exploitation	5 000,00 €
042- opérations d'ordre	16 385,00 €
002- résultat reporté	31 798,14 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT – total = 256 944,59 €uros:**

**Chapitres dépenses :**

Opérations d'équipement :

Opération 10 – raccordement station épuration	240 000,00 €
020- dépenses imprévues	559,59 €
040- opérations d'ordre	16 385,00 €

**Chapitres recettes :**

040- opérations d'ordre	33 775,00 €
1068- Autres réserves (résultat d'exploitation reporté)	15 000,00 €
001- résultats d'exécution	208 169,59 €

=====

**6 Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour la restauration du mur Place du Boulay.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude est faite pour réhabiliter un mur place du Boulay à Gambais.

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse a la possibilité d'apporter à la commune une aide technique et financière pour des travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics, subventionnée à 80 % du montant des travaux hors taxes plafonné à 23 000 €uros dans le cadre d'une réalisation sur mesure.

Une démarche a été faite auprès de différentes entreprises pouvant réaliser ce genre de travaux.

Le Conseil Municipal,

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- à l'unanimité,
- décide de solliciter une subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- charge Monsieur le Maire d'établir un dossier de demande de subvention.
- dit que les dépenses seront inscrites au budget primitif de l'année 2012.

=====

**7 Choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif**

et

**8 Autoriser le Maire à lancer la procédure de délégation du service public d'assainissement collectif et non collectif.**

**(points 7 et 8 une seule délibération)**

**Le Conseil Municipal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 mars 2012,

Vu le rapport de présentation pour le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif conforme à l'article L 1411-4 du C.G.C.T présenté par le Maire,

**CONSIDERANT** que la procédure est définie par les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriale, impose des modalités de mise en concurrence, le choix des entreprises admises est assuré par la commission , qu'à l'issue de la remise des offres, la commission de délégation de service public émet un avis que le monsieur le Maire invite à remettre une offre à négocier, qu'à l'issue des négociations le choix de l'attributaire et le contrat de DSP finalisé seront soumis à l'approbation du Conseil.

*APRES EN AVOIR DELIBERE*

**APPROUVE** le principe de la Délégation du Service Public d'assainissement collectif et non collectif

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à la consultation des entreprises pour la Délégation des Services Publics d'assainissement collectif et non collectif de la commune dans le cadre des articles L.1411-1 à L.1411-18 du C.G.C.T.

**DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire dans le cadre de cette procédure et en général faire le nécessaire.

=====

**9-Election des membres constituant la commission de délégation du service public.**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

**Considérant** que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**Membres titulaires**

Nombre de votants : 16

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Sièges à pourvoir : 3

ont obtenu :

- Mme BOBBIO Marie-Thérèse, 16 voix
- M. CATHERINE Marc, 16 voix
- M. LECOQ François, 16 voix

**Proclame** élus les membres titulaires de la Commission de délégation de service public suivants :

- Mme BOBBIO Marie-Thérèse,
- M. CATHERINE Marc,
- M. LECOQ François,

**Membres suppléants**

Nombre de votants : 16

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Sièges à pourvoir : 3

ont obtenu :

- M. CHASSAING Claude, 16 voix
- M. REY Dominique, 16 voix
- Mme PLISSON Catherine, 16 voix

**Proclame** élus les membres suppléants de la Commission de délégation de service public suivants :

- M. CHASSAING Claude,
- M. REY Dominique,
- Mme PLISSON Catherine.

=====

**10 Délibération désignant les représentants de la commune au sein du comité syndical du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse.**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il convient de désigner des nouveaux représentants titulaire et suppléant, suite à la démission de Madame Geneviève LECLERCQ au sein du comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder à la désignation de deux nouveaux délégués qui auront un rôle majeur à jouer pour la pérennité et le succès du Parc naturel Régional.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNE :

Délégué titulaire :

Madame Nicole HOPIN.

Délégué suppléant :

Madame Catherine PLISSON.

Cette délibération sera transmise au président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

=====

**Questions diverses :**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Jean-Luc LECOQ de la Ferme d'Olivet présentant un projet d'extension d'un bâtiment professionnel et invitant le conseil municipal à visiter son exploitation.

- Prochaine réunion du conseil municipal: vendredi 11 mai 2012 – 20h30

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h06

Gambais le 6 avril 2012.

Le Maire

Régis BIZEAU